

Guide pour la saisie du dossier de candidature

Appel à projets ALIMENTATION DURABLE ET AGROÉCOLOGIE EN AFRIQUE - 2021

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

La Région Occitanie souhaite accompagner le développement de pratiques agroécologiques en Afrique en soutenant les acteurs du territoire qui portent des projets de coopération avec des partenaires dans les pays africains. Cet appel à projets s'inscrit dans la plan de mise en œuvre du « Pacte vert – Green New Deal Occitanie ».

L'appel à projets Alimentation durable et agroécologie en Afrique 2021 sera présenté le 4 mai par le service coopération européenne, solidarité et relations internationales de la Région.

Il se découpe en 2 phases :

1- Une phase de présélection qui vise à identifier et présélectionner les projets les plus pertinents à partir d'une note d'intention.

La note d'intention, téléchargeable sur le site de la Région,
doit être déposée **AVANT LE 13 JUIN 2021**.

2- Une phase d'accompagnement et de sélection qui permet aux projets présélectionnés d'être appuyés dans la finalisation de leur candidature, notamment pour la recherche de partenaires institutionnels en Afrique et la mobilisation de cofinancements publics complémentaires.

Occitanie Coopération accompagne les structures qui le souhaitent dans le dépôt de dossier. Afin de mieux répondre aux exigences de l'appel à projets, ce support pédagogique récapitule les questions à se poser avant de déposer votre dossier.

Contact

Occitanie Coopération - equipe@oc-cooperation.org - 05 32 6 26 73 -
www.oc-cooperation.org



Étape 1 - Mon projet est-il éligible ?

Pour candidater à cet appel à projets, vous devez être en mesure de répondre “oui” à toutes les questions suivantes :

- Mon projet est-il porté par un consortium d'acteurs ? Toutes les structures du consortium sont-elles basées en Occitanie (siège ou antenne) ?
- Le chef de fil du consortium est-il un association, un établissement d'enseignement et de recherche, un établissement public ou une collectivité ?
- Mon projet est-il une action de coopération menée dans un ou plusieurs pays situé sur le continent africain ? Se déroule-t-il sur 2 à 3 ans ?
- Toutes les phases de mon projet ont-elles été co-construites par les membres régionaux du consortium et les acteurs du territoire partenaire ?
- Mon projet respecte-t-il les principes de l'agroécologie ? (cf annexe 5)
- Mon projet s'inscrit-il dans une de ces thématiques :
 - formation, appui et conseil aux agriculteur.rice.s sur les principes et pratiques de l'agroécologie ;
 - renforcement des capacités et amélioration des moyens de production des agriculteur.rice.s engagé.e.s dans une démarche agroécologique ;
 - appui au développement et à la structuration de filières et chaînes de valeur agricoles s'inscrivant dans une démarche agroécologique ;
 - accompagnement à la mise en place de circuits alimentaires de transformation et de distribution de proximité ;
 - sensibilisation et éducation à l'agroécologie ;
 - mise en réseau des acteurs de l'agroécologie.



Étape 2 - Ai-je correctement complété les rubriques de la note d'intention ?

PARTIE I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Personne morale

Ai-je bien rempli tous les champs et écrit quelques lignes pour présenter ma structure ?

Financements publics sur les 3 dernières années

Ai-je bien listé les financements publics obtenus pour mes projets/programmes en **2019**, **2020** et **2021** ?

PARTIE II - DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Objet

- Ai-je donné un nom à mon projet ?
- Ai-je présenté l'objectif général que mon projet tend à atteindre ou contribuer à atteindre ?
- Ai-je précisé le lieu où il se déroule ?

Description de l'opération

- Ai-je détaillé le contexte dans lequel est né le projet ? (poursuite ou lancement d'un nouveau projet ; connaissance et lien avec mes partenaires locaux ; actions mises en œuvre sur ce même territoire ou dans la même thématique)
- Ai-je décrit le diagnostic et la problématique initiale qui ont fait naître le projet ? (situation initiale, besoin auquel le projet doit répondre, manière dont il a été défini et/ou exprimé par la population locale et co-construit avec mes partenaires locaux)
Ai-je montré en quoi ce projet s'inscrit dans le contexte local ? (lien avec les politiques publiques locales, soutien des autorités locales, politiques publiques en place)

Cadre logique

Objectifs 1, 2 et 3 : ai-je présenté de façon claire et concise les objectifs spécifiques que mon projet souhaite atteindre ?

Une fois l'étape de concertation avec les différents acteurs terminée et lorsque les besoins et problématiques locales sont correctement comprises et partagées, il faut distinguer deux niveaux d'objectifs :

- OBJECTIF PRINCIPAL - il s'agit de l'objectif général que le projet cherche à atteindre ou souhaite contribuer à atteindre



→ **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES** - il s'agit d'objectifs plus opérationnels qui découlent de l'objectif principal

ATTENTION : Les objectifs spécifiques doivent être concentrés sur l'objectif principal. Ainsi, ils doivent en découler et ne pas s'en écarter. Nous conseillons donc de rester le plus concis possible.

Un objectif doit répondre à des caractéristiques précises ; il doit être :

Spécifique, clair et simple (une idée par objectif)

Mesurable, quantifiable par des indicateurs

Accepté par les parties prenantes au projet

Réalisable avec les moyens humains, techniques et financiers disponibles

Time-bond, qu'une échéance est définie pour procéder à une évaluation.

L'acronyme SMART, formé par les premières lettres de cette liste, constitue un bon aide-mémoire.

Actions menées : ai-je détaillé les différentes activités qui seront mises en œuvre pour atteindre les différents objectifs présentés ?

Il s'agit ici de présenter les actions qui constituent mon projet pour montrer sa faisabilité et sa pertinence.

Résultats attendus :

- ai-je détaillé et chiffré les résultats que je souhaite obtenir par la mise en place de mon projet ?
- ai-je expliqué comment je pourrai démontrer qu'ils ont été atteints ?
Les livrables correspondent aux documents ou justificatifs qui permettent de démontrer la réalisation effective des activités et l'atteinte des résultats.

Bénéficiaires : ai-je présenté et quantifié le nombre et le type de personnes qui seront impactées par mon projet ? (bénéficiaires directs et indirects, dans le pays d'intervention et en région Occitanie)

Impacts à moyens et long termes : ai-je précisé en quoi mon projet impactera durablement les bénéficiaires et le territoire où il est mis en place mais aussi les structures du consortium et mes partenaires ?

Il s'agit ici de montrer que les activités auront un impact durable permettant au projet de perdurer au-delà de sa durée de mise en œuvre.

PARTIE III - DESCRIPTION DU/DES PARTENAIRE(S) EN FRANCE



- Ai-je correctement présenté toutes les parties prenantes du consortium ? (nom de la structure, localisation, type d'engagement, antériorité du partenariat, contact)
- Ai-je précisé l'état du partenariat dans la case "Commentaires" ? (établi, en cours de discussion)

NB : les entreprises ne sont pas éligibles en tant que chef de file ou partenaire opérationnel du consortium. En revanche, elles peuvent être partenaires associés et participer aux activités sans bénéficier du financement régional.

PARTIE IV - DESCRIPTION DU/DES PARTENAIRE(S) DANS LE/LES PAYS AFRICAIN(S)

- Ai-je correctement présenté toutes les structures locales partenaires ? (nom de la structure, localisation, type d'engagement, antériorité du partenariat, contact)
- Ai-je précisé l'état du partenariat dans la case "Commentaires" ? (établi, en cours de discussion)

PARTIE V - CALENDRIER

- Ai-je fixé une date précise de début et de fin de projet ?
- Ai-je mentionné la période au cours de laquelle seront engagées les dépenses ?
- Ai-je précisé les différentes étapes du projet (phasage) et leur cohérence avec la chronologie générale de celui-ci ? (il est possible d'insérer un chronogramme)

PARTIE VI - MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LE DEMANDEUR

- Ai-je détaillé les différents moyens humains, techniques, matériels, immatériels que requiert la mise en œuvre du projet ?
- Sont-ils cohérents avec la chronologie et l'ampleur du projet ?
Il s'agit ici de prendre du recul pour anticiper les besoins générés par la mise en place du projet. Cela permet de montrer qu'il est réalisable et que vous êtes en capacité de le mener à bien.

PARTIE VII - BUDGET PRÉVISIONNEL

- Mon budget est-il équilibré ?
$$\left| \begin{array}{l} \text{montant des dépenses} = \text{montant des recettes} \\ \text{budget année 1} + \text{budget année 2} + \text{budget année 3} = \text{budget global} \end{array} \right.$$
- Les dépenses prévues sont-elles éligibles ? (cf annexe 1 ou point 5.2 du règlement)
- Le financement sollicité auprès de la Région représente-t-il au maximum 50% du coût total, toutes taxes comprises, du projet ?



- La part d'autofinancement est-elle d'au moins 15% du coût total du projet ?
- Les contributions volontaires correspondent-elles à 30% maximum du budget total ?
- Les frais de déplacement sont-ils inférieurs à 25% du montant sollicité ?

PARTIE VIII - CALCUL DES CHARGES DE PERSONNEL DIRECTEMENT LIÉES À L'OPÉRATION

- Ai-je listé les charges induites par toutes les personnes internes à ma structure (agents, salarié.e.s) impliquées, partiellement ou totalement, dans le projet et dont la contribution est directement identifiable ?
- Ai-je listé les charges induites par toutes les personnes externes à ma structure qui interviennent dans le projet ?

PARTIE IX - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

- Ai-je mentionné et correctement calculé le montant de toutes les contributions volontaires apportées par des personnes physiques ou morales ?
- Leur montant est-il inférieur à 30% du budget total du projet ?

NB : Une contribution volontaire est un apport en travail, biens ou services à titre gratuit par une personne physique ou morale. Sont comptabilisés comme des contributions volontaires et peuvent être valorisées :

- le bénévolat,
- les prestations réalisées gratuitement,
- la mise à disposition à titre gracieux de biens ou services,
- les dons en nature (équipements, matériels, etc).

Le bénévolat peut être valorisée selon la grille de salaires suivante :

TYPE DE BÉNÉVOLAT	TÂCHES ACCOMPLIES	VALEUR HORAIRE MAXIMALE APPLIQUÉE
Fonction d'exécution	Transports, manœuvre...	1 fois le SMIC horaire brut x temps passé sur le projet
Fonction d'encadrement nécessitant une compétence particulière	Coordination, formation, responsabilité d'équipe, recherche...	2 fois le SMIC horaire brut x temps passé sur le projet
Fonction d'expertise	Consultant projet, comptable, auditeur...	3 fois le SMIC horaire brut x temps passé sur le projet



Les pièces justificatives liées à la contribution volontaire au titre du bénévolat sont les feuilles de présence ou les fiches récapitulatives du temps passé. Elles doivent être signées par le bénévole puis visées par le responsable de la structure (ou le chef de projet) et signées par le représentant légal de la structure concernée.

Pour les prestations réalisées à titre gratuit, la mise à disposition à titre gracieux de biens ou de services et les dons en nature, le mode de valorisation correspond simplement à la valeur marchande du bien ou du service effectué, mis à disposition ou donné.

Derniers conseils

N'oubliez pas que les personnes qui liront votre dossier ne connaissent pas forcément votre structure, le territoire et le contexte dans lesquels s'inscrit votre projet. Soyez clair et précis dans vos réponses. La concision est également appréciée, elles reçoivent beaucoup de dossiers et ils doivent être étudiés en un temps relativement limité.

Pensez à vérifier la **cohérence** entre les différentes caractéristiques de votre projet :

- dimension
- objectifs
- activités prévues
- résultats attendus
- calendrier prévisionnel
- budget
- moyens humains et techniques mobilisés



Annexe 3 : Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont celles à la charge directe du bénéficiaire de la subvention, ou réalisées par les partenaires locaux, **exclusivement liées à la réalisation du projet**. Ainsi, il peut s'agir de :

- coûts de fonctionnement (déplacements, hébergement, frais de communication, etc)
- dépenses de personnel ;
- frais induits par des prestations intellectuelles (études et rapports, prestations de formation, travaux d'expertises, etc) ;
- coûts administratifs (photocopies, téléphone, affranchissement, etc) ;
- dépenses d'investissement (achat de matériaux et équipements, travaux, etc) ;
- contributions volontaires (bénévolat, prestations réalisées à titre gratuit, mise à disposition à titre gracieux de biens ou de services) dans la limite de 30% du coût total du projet ;

Seules les dépenses réalisées après la date de clôture de cet appel à projets sont éligibles.

Ne sont **pas éligibles** :

- les dépenses ne concourant pas à la réalisation du projet ;
- les impôts dont le lien avec l'opération ne peut être justifié, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux, les dettes (y compris les intérêts des emprunts), les accords amiables et les intérêts moratoires, frais bancaires et assimilés.

Pour plus de détails concernant les modalités financières et l'éligibilité des dépenses, consultez le **règlement de gestion des financements régionaux** (disponible sur la page de l'appel à projets publiée par la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée).

→ https://www.laregion.fr/IMG/pdf/reglement_de_gestion_des_financements_regionaux.pdf

Calculs et justificatifs pour les dépenses éligibles :

TYPE DE DÉPENSES	BASE DE CALCUL	OBSERVATIONS - JUSTIFICATIFS
Ressources humaines françaises : dépenses de personnel de la structure	Nombre d'heures passées sur le projet x taux horaire	Bulletin de salaire ou justificatif de paiement au salarié (virement bancaire) contrats de travail (si personne embauchée pour le projet), feuille de temps mensuelle nominative cosignée par le supérieur



Ressources humaines françaises : dépenses de personnel non salarié	1 fois le Smic horaire brut pour des fonctions d'exécution 2 fois le Smic horaire brut pour des fonctions d'encadrement nécessitant une compétence particulière 3 fois le Smic horaire brut pour des fonctions d'expertise	Attestation notifiant le nom et prénom du bénévole, l'activité menée dans la cadre du projet et le nombre d'heures effectuées
Ressources humaines locales : personnel salarié	Nombre d'heures passées sur le projet x taux horaire (sur la base des moyennes de rémunération locale)	Bulletin de salaire ou justificatif de paiement au salarié (virement bancaire), contrats de travail (si personne embauchée pour le projet), feuille de temps mensuelle nominative cosignée par le supérieur
Déplacements train - avion	Sur la base d'une classe économique	Pièces probantes (factures, reçus, tickets) : les dépenses de voyages déclarées doivent faire référence à des déplacements essentiels pour la bonne exécution du projet.
Déplacement en voiture	Sur la base des tarifs retenus par le Trésor Public	
Hébergement (frais de mission)	Tarifs économiques ou per diem	Pièces probantes (factures, reçus, tickets) : dépenses limitées sur la même base que celle appliquée pour les fonctionnaires dans le même cas.
Frais de fonctionnement (téléphone, électricité, eau...)	Dépenses en lien direct avec le projet	Pièces probantes (factures, reçus) : dépenses basées sur des coûts réels et payés imputables à la mise en œuvre de l'opération.
Travaux	Dépenses en lien direct avec le projet sur la base de devis (consultation de plusieurs prestataires)	Pièces probantes (factures acquittées) : dépenses basées sur des coûts réels et payés imputables à la mise en œuvre de l'opération.
Location de salles	Coût modéré	Factures acquittées
Équipement	Dépenses directes avec le projet sur la base de devis (consultation de plusieurs prestataires)	Factures acquittées
Fournitures diverses (achats de logiciels, de bases de données, de petits matériels)	Dépenses en lien direct avec le projet sur la base de devis (consultation de plusieurs prestataires)	Factures acquittées

Annexe 4 - Zones éligibles

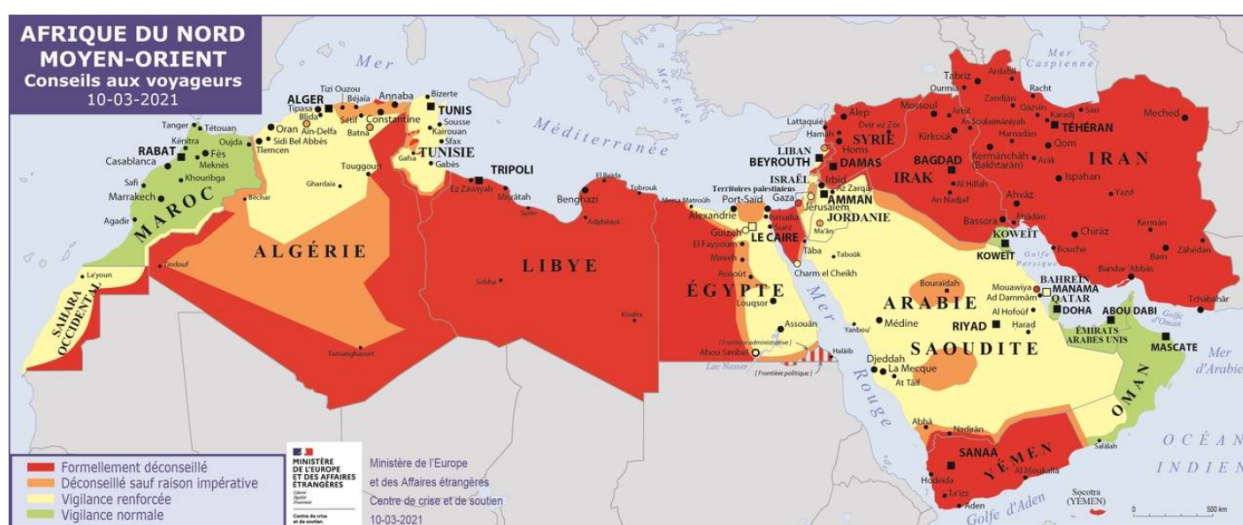
La Région Occitanie n'apporte pas de soutien aux projets qui se situent dans les zones à risques identifiées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les projets situés en zones rouges sont totalement exclus ; les projets situés en zones oranges sont appréciés en fonction de la localisation par rapport aux zones rouges et de l'actualité.

Consultez la carte actualisée sur le [site de France Diplomatie](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actualites/actualites/la-carte-des-zones-a-risques-du-moyen-orient-et-de-lafrique-du-nord).

Compte tenu des situations et contextes exceptionnels de ces projets, il est demandé aux porteurs de projets concernés d'être attentifs à la rédaction de leur dossier et d'apporter des informations complémentaires au dossier de candidature de base.

Afin d'instruire ces dossiers, les porteurs de projets devront notamment être vigilants sur les points suivants :

- la présentation des partenaires locaux, de l'antériorité du partenariat ;
- la présentation des modalités de l'organisation des missions à l'étranger sera plus particulièrement examinée (organisation des missions avec les services de l'ambassade de France et validée en amont des déplacements, inscription sur Ariane, rencontres à l'étranger dans la capitale...) ;
- la présentation des précautions prises par le porteur de projet pour réduire les risques directement liés à la zone où se déroule le projet ;
- les précisions sur les actions mises en œuvre pour s'assurer, à terme, de la pérennité du projet,
- l'implication des collectivités partenaires dans le projet -la Région se réserve le droit de demander l'avis des collectivités ou acteurs de la région où le projet est réalisé.



Annexe 5 - Définition et principes de l'agroécologie

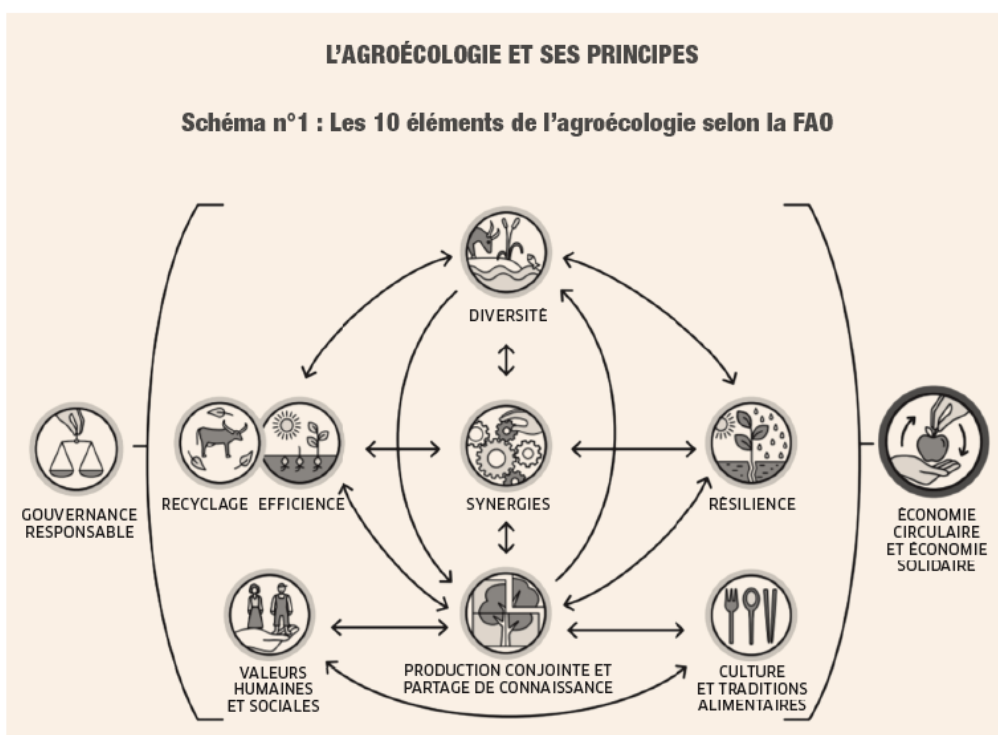
L'agroécologie est une démarche qui n'est pas figée dans le temps ; il n'y a donc pas de référentiel officiel pour encadrer ce secteur. Néanmoins, plusieurs travaux ont été réalisés pour permettre aux acteurs de mieux comprendre les problématiques et les attentes de l'agroécologie.

[Guide : « L'agro-écologie en pratiques » - édition 2020 - © Agrisud International](#)

« L'agro-écologie vise à concilier, dans la durée, productivité des systèmes agricoles et préservation des ressources naturelles (sol, eau et biodiversité). Elle tient compte de composantes économiques, sociales et environnementales (approche systémique) pour combiner des pratiques permettant un équilibre entre les personnes, les activités agricoles et le milieu. »

[Guide : « Memento pour l'évaluation de l'agroécologie, méthodes pour évaluer ses effets et les conditions de son développement » - mars 2019 - © GTAE-AgroParisTech-CIRAD-IRD](#)

« L'agroécologie est, de manière croissante, évoquée au coeur des discussions internationales sur le devenir des systèmes agricoles et alimentaires dans le monde, en apparaissant comme une des réponses pertinentes aux grands défis globaux en matière de développement économique et social et d'environnement, largement reflétés dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) : amélioration des performances des systèmes agricoles et alimentaires, sécurité alimentaire et nutritionnelle, environnement, climat, emploi, migrations, résilience et adaptation des populations rurales vulnérables au changement climatique. »





Guide : « **Agroécologie, une transition vers des modes de vie et de développement viable** - **Paroles d'acteurs** » - 2013 - © P. Burger, S. Berton, A. Lebreton et Groupe de travail désertification

« L'agroécologie est souvent décrite comme une association de cinq principes (Altieri, 1995) :

- le renouvellement de la biomasse et l'entretien de la fertilité des sols ;
- la minimisation des pertes en énergie solaire, en air et en eau ;
- la diversification génétique dans le temps et l'espace ;
- la valorisation des interactions biologiques ;
- la lutte contre les ennemis des cultures (maladies, ravageurs et adventices). »

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

« L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement. »